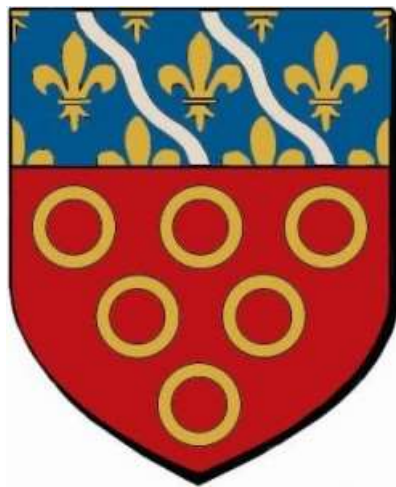


Conseil Municipal des Jeunes de Gazeran



Principe du Conseil Municipal des Jeunes :

❖ Composition du Conseil :

- De 7 à 11 jeunes Gazeranais âgés de 9 à 16 ans.

❖ Durée du mandat :

- 2 ans

❖ Objectifs :

- Participer à la vie de la commune
- Devenir citoyen
- Mener des actions qui te donneront la possibilité de prendre part activement à la vie locale
- Proposer des idées et les transformer en projet
- Débattre tous ensemble et avec les élus adultes
- Représenter les autres jeunes du village

❖ Comment ?

- En se réunissant en équipe et en réunion de Conseil Municipal des Jeunes avec les élus référents afin de présenter les projets et en débattre
- Un budget de fonctionnement variable, selon les projets, sera alloué à l'année par la municipalité.

❖ Mode de scrutin

- Suffrage universel direct .

❖ Qui peut se présenter ?

- Tous les jeunes habitant la commune de Gazeran, âgés de 9 à 16 ans qui souhaitent s'investir au service des jeunes et de la commune.

❖ Comment se présenter ?

- Si tu choisis d'être candidat, il faudra remplir la fiche de candidature qui se trouve à la fin de ce document, ainsi qu'en mairie ou sur le site de la commune.

❖ Qui peut voter ?

- Tous les jeunes habitants de la commune âgés de 9 à 16 ans.

❖ Comment voter ?

- Avant le jour de l'élection, la liste des candidats sera consultable en mairie.
- Le scrutin se déroulera en un tour à la mairie de Gazeran.
- Chaque électeur sera accompagné d'au moins un parent avec un justificatif de domicile.

❖ Calendrier des élections

- Information aux habitants **fin novembre**
- Dépôt des candidatures du **4 au 31 décembre 2023**
- Elections le **13 janvier 2024** avec proclamation des résultats aussitôt après le dépouillement
- Mise en place du CMJ dans la semaine du **15 au 20 janvier 2024.**

❖ A quoi tu t'engages si tu es élu(e) ?

- Être membre du conseil municipal des jeunes est un engagement fort qui nécessite une implication importante des enfants élus et du soutien neutre de leurs parents.

- Tu verras, avec l'aide des conseillers municipaux, les différentes étapes d'élaboration d'un projet.

- Tu pourras participer à des actions en lien avec le conseil municipal.

- Cela demande une participation et un investissement régulier de tous les membres pendant 2 ans.

- Tu seras également amené à rencontrer des spécialistes qui peuvent apporter des réponses à tes questions (services de la ville, élus adultes, associations...) et à consulter les jeunes qui ne sont pas élus. Enfin il faudra tenir compte des finances : pour chaque projet, un budget sera élaboré et respecté.

Cette page est destinée aux parents.

Vous venez de lire les pages précédentes destinées à votre enfant. La création et le fonctionnement du conseil Municipal des Jeunes sont placés sous la responsabilité du Maire et des adjoints.

❖ Encadrement et animation

Au cours de cette expérience, les enfants vont avant tout découvrir le travail en groupe. Leurs réunions seront donc encadrées par des adultes de manière à les aider dans leur réflexion et dans leur organisation.

Les élus référents veilleront à faire respecter le temps de parole des enfants. Ils seront vigilants sur les discours des jeunes qui ne seront en aucun cas les porte-parole des adultes.

❖ Un outil pédagogique

Il sera sans doute nécessaire de rappeler de temps en temps les règles de fonctionnement du Conseil Municipal des enfants et les buts à atteindre.

Plus simplement encore, les élus et référents présents aux séances de travail auront pour tâche de régler des problèmes techniques que les enfants ne pourront résoudre seuls.

Le conseil fonctionnera sur le temps de loisirs, le jour sera déterminé en fonction des disponibilités de chacun.

❖ Le soutien de l'engagement de votre enfant

Être élu au Conseil Municipal des Jeunes est aussi un engagement pour les parents qui doivent favoriser et encourager la participation de leur enfant durant tout le mandat.

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire)

Je soussigné(e) autorise

né(e) le : habitant (adresse) :

.....

a être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes de Gazeran.

Droit à l'image :

Dans le cadre des élections et de la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes de Gazeran

j'autorise / je n'autorise pas la publication de sa photo sur le site internet de la mairie de Gazeran, et ou dans le bulletin municipal.

Date :

Signature :

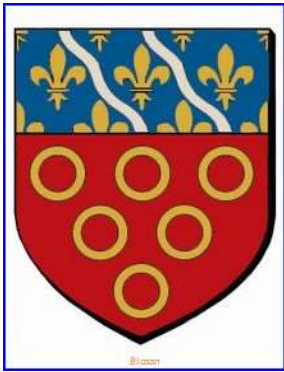
INFORMATION ET RECUEIL DE CONSENTEMENT SUR LES DONNEES

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel, collectées par la ville de Gazeran pourront être recueillies sur la base de votre consentement, aux fins de candidature de votre enfant aux élections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Elles seront conservées à titre historique dans les archives de la ville et seront destinées aux services du Conseil Municipal des Jeunes. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment et exercer des droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données en contactant le service CMJ. En cas de violation du RGPD, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Date :

Nom et Prénom :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :



**CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
DE LA COMMUNE DE GAZERAN**

**CANDIDATURE AUX ELECTIONS
- 13 janvier 2024 -**

Prénom – Nom :

Age :

Mes projets :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature
